

Une information ?
Un conseil ?

BNP Paribas est toujours
à votre disposition.



votre conseiller en agence



Centre de Relations Clients
0 820 820 001 (0,12 €/mn)



www.bnpparibas.net



mobile.bnpparibas.net

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2009
modifiables à tout moment. Ils sont exprimés TTC.



BNP PARIBAS
La banque d'un monde qui change



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

JANVIER 2009

Conditions et tarifs

Produits et services
pour les particuliers

BNP PARIBAS SA, au capital de 1 823 540 634 euros, 16 bd des Italiens, 75009 Paris, immatriculée sous le N° 662 042 449 RCS Paris - Identifiant CE FR 76662042449 - ORIAS n° 07 022 735 - PV11650 - Janvier 2009. Document non contractuel. @cris. Ce document est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement - Imp. Beugé.

3	→ LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE	Accès aux comptes par Internet, téléphone, Internet Mobile et Minitel Esprit Libre Présence Ouverture de compte Relevés de compte Chéquiers Cartes bancaires Retraits d'espèces Virements Prélèvements Facilités de caisse
9	→ INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE	
10	→ VOS CRÉDITS	Prêts personnels Provisio Découvert Stock-Options Crédit Étudiants Crédits immobiliers
13	→ VOTRE ÉPARGNE	Diagnostic épargne Épargne disponible Épargne à échéance Épargne Assurance Vie Épargne Retraite
14	→ PRINCIPALES OPÉRATIONS DE BOURSE ET AUTRES SERVICES	Valeurs cotées sur Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles Valeurs cotées à l'étranger OPCVM Conservation du portefeuille titres Autres services
17	→ VOS ASSURANCES	
19	→ LES AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	
21	→ VOUS EFFECTUEZ DES OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER	Paiements Encaissements Opérations de change
23	→ GLOSSAIRE DES OPÉRATIONS BANCAIRES COURANTES	

Conditions et tarifs

Produits et services pour les particuliers

Vous trouverez ci-après le détail des conditions et tarifs de nos produits et services. Ces tarifs sont exprimés en euros TTC (sauf indication contraire).
Votre conseiller BNP Paribas se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour toute opération qui ne figurerait pas dans ce document.
Pour vous permettre d'identifier rapidement sur vos relevés les commissions liées au fonctionnement de votre compte de dépôt, leur libellé est précédé du signe *.

LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE

▶ Vous accédez à vos comptes 24h/24, 7j/7 par Internet, téléphone, Internet Mobile et Minitel

Vous avez le choix entre différents moyens d'accès pour effectuer toutes vos opérations courantes.

Par Internet sur www.bnpparibas.net **gratuit**
(hors coût fournisseur d'accès)

Par téléphone avec le Centre de Relations Clients

- En appelant le 0 820 820 001 (coût de communication France Télécom : 0,12 €/mn), vous accédez au serveur vocal interactif ou à un Conseiller Clientèle à Distance (nos équipes sont disponibles du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 8h à 18h, hors jours fériés). **gratuit**

Par téléphone avec NETépargne

- En appelant le 0 820 820 012 (coût de communication France Télécom : 0,12 €/mn),
- Via www.bnpparibas.net, en utilisant le bouton "un conseiller NETépargne vous rappelle" **gratuit**

Des conseillers spécialisés en épargne sont disponibles du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 17h (hors jours fériés).

Par téléphone mobile avec nos Services Internet Mobile

(hors coût opérateur) **gratuit**

Par Minitel sur 3615 BNPTel (coût de communication France Télécom 0,21€/mn) **gratuit**

Vous pouvez choisir en option des services complémentaires, accessibles sur abonnement :

Par téléphone mobile, avec Alertes SMS

- Forfait mensuel (jusqu'à 15 SMS) **3 €**
- Pour les 18-25 ans **1,80 €**
- Au-delà du forfait, par SMS **0,20 €**
- Solde Message Service : **2 €**
- un SMS une fois par semaine solde du compte, par mois **gratuit**
- Pour les 18-29 ans détenteurs d'Esprit Libre

Par Minitel, Téléservice BNP

- Abonnement mensuel (+coût de communication France Télécom 0,06 €/mn) **6,86 €**
- Pour les 18-25 ans **gratuit**

▶ Vous profitez des avantages de la Convention Esprit Libre

Esprit Libre comprend une carte bancaire, une facilité de caisse, l'assurance perte ou vol des moyens de paiement (optionnel dans Esprit Libre Découverte) et des services de suivi et de gestion de comptes par Internet, téléphone et Internet Mobile.

Vous disposez d'avantages en plus : 2 virements permanents gratuits, 2 chèques de banque par an, Cascade (service d'épargne automatique selon des critères que vous définissez), Assurcompte avec Esprit Libre Référence, Premier et Infinite et, en option gratuite Solde Message Service qui vous permet de recevoir chaque semaine sur votre téléphone mobile un mini relevé de compte. L'option « Couple » d'Esprit Libre vous permet de disposer, dans un même contrat, d'une deuxième carte bancaire identique à la première, d'une deuxième facilité de caisse et de multiplier vos avantages.

Le prix d'Esprit Libre varie selon les options choisies. Il évolue chaque année à la date anniversaire de votre contrat.

Les tarifs Esprit Libre sont revus chaque année au 1^{er} août.

Tarifs mensuels au 1^{er} août 2008 :

	gratuit	
• Esprit Libre Découverte (16-17 ans)		
• Esprit Libre Initiative (18-25 ans)	Les Essentiels	avec Option Couple
avec Carte PLUS	2,15 €	3,44 €
avec Carte ELECTRON	2,65 €	4,23 €
avec Carte VISA CLASSIC	3,20 €	5,41 €
avec Carte PREMIER	12,30 €	18,14 €
• Esprit Libre Référence		
avec Carte ELECTRON	6,80 €	8,45 €
avec Carte VISA CLASSIC	7,99 €	10,22 €
avec Carte AMPLIO*	10,95 €	15,25 €
• Esprit Libre Premier		
avec Carte PREMIER et une Carte CIRRUS	16,85 €	23,15 €
• Esprit Libre Infinite		
avec Carte INFINITE et une Carte CIRRUS	30,50€	43,65 €
• Esprit Libre sans carte		
avec BNP Sécurité Plus et Situation	7,15 €	9,00 €

* ce produit n'est plus commercialisé depuis le 01/08/2007

▶ Vous bénéficiez de Présence

Il n'est plus possible de souscrire à Présence depuis le 4 décembre 2000.

Le montant de l'abonnement à Présence est trimestriel et varie selon les options choisies.

• Formule A	de 12,84 €	à 26,20 €
• Formule 1	de 16,51 €	à 32,02 €
• Formule 2	de 21,24 €	à 73,74 €
• Formule 3	de 31,80 €	à 78,10 €
• Formule 4	de 67,80 €	à 112,00 €

▶ Vous ouvrez un compte

Ouverture de compte	gratuit
Frais de gestion et de tenue de compte	gratuit
Délivrance de Relevé d'identité bancaire	gratuit
Services Bancaires de Base	gratuit
Forfait de compte : convention de compte réservée aux clients sans chéquier, incluant : 1 virement permanent, 1 virement occasionnel et 2 chèques de banque par mois, des prélèvements, 1 carte à autorisation systématique..., par mois	2,60 €

▶ Vous disposez de relevés de compte

Relevés standard

• Périodicité mensuelle	gratuit
• Périodicité décadaire, par relevé	0,80 €
• Périodicité quotidienne	montant de l'affranchissement

Relevés Situation

Le prix de Situation varie selon les options choisies. Il évolue chaque année à la date anniversaire de votre contrat

• Formule 1 - par trimestre	6,20 €
• Formule Reflets - par trimestre	9,20 €
• Formule 2* - par trimestre	9,20 €

* Arrêt de la commercialisation : janvier 2008.

▶ Vous utilisez un chéquier

Chèque débité à votre compte	gratuit
Opposition sur chèque ou chéquier	12 €
Opposition sur chèque ou chéquier par Internet ou Minitel	10,10 €

Remises de chèques : la date de valeur appliquée est le jour de l'opération plus deux jours ouvrés* bancaires.

* Jour ouvré : selon les critères de la Banque de France (du lundi au vendredi) même si l'agence BNPP est ouverte le samedi.

Envoi de chéquier à domicile :

Frais d'envoi (frais d'affranchissement et de recommandé en sus)	1,50 €
En cas de demande occasionnelle, les frais d'envoi vous sont offerts.	
Communiquez votre numéro de mobile à votre conseiller et recevez gratuitement par SMS, une information sur la mise à votre disposition de vos chèquiers. (Vous pourrez également recevoir par SMS d'autres informations sur la vie de vos contrats)	

▶ Vous utilisez une carte bancaire

Cotisation annuelle

Vous bénéficiez d'une réduction de 50 % sur la cotisation d'une seconde carte bancaire si celle-ci fonctionne sur le même compte.

Cette réduction s'applique à la carte dont la cotisation est la moins élevée des deux.

• Carte INFINITE	310 €
• Carte PREMIER	132 €
• Carte AMPLIO*	74 €
• Carte VISA CLASSIC	
à débit immédiat	39 €
à débit immédiat 18/25 ans**	19,50 €
à débit différé	48 €
à débit différé 18/25 ans**	24 €

• Carte BLEUE NATIONALE à débit immédiat	36 €
à débit différé	45 €
• Carte BNP NET 1 ^{re} carte	40 €
Carte BNP NET 1 ^{re} carte 16/25 ans	32 €
Carte BNP NET 2 ^e carte	20 €
Carte BNP NET 2 ^e carte 16/25 ans	16 €
• Formule BNP Net intégrée aux Cartes ELECTRON, VISA CLASSIC, AMPLIO* et PREMIER intégrée à la Carte INFINITE	26 € gratuit
Formule BNP Net 16/25 ans	20,80 €
• Carte ELECTRON	31 €
• Carte PROVISO	24,50 €
contrat souscrit avant le 7 décembre 1998	19,50 €
• Carte PLUS	23 €
• Carte CIRRUS	23 €
(pour les détenteurs de Carte PREMIER et INFINITE)	gratuit
• Carte WEEZBEE, Carte Livret Jeune et Carte Livret A	gratuit
• TERCEO (sur Cartes INFINITE, PREMIER, AMPLIO*, VISA CLASSIC et BNP Net)	gratuit
Les facilités de paiement Tercéo sont des crédits d'une durée inférieure ou égale à 90 jours. TEG annuel 11,90 % au 01/01/2009.	
• MONEO intégré à la carte bancaire (hors Cartes WEEZBEE, PROVISO, BNP NET, BLEUE NATIONALE, PLUS et INFINITE)	5 €
• MONEO Bleu	5 €
• MONEO Vert (cotisation 3 ans)	12 €

* Ce produit n'est plus commercialisé depuis le 01/08/2007.

** Offre non cumulable avec un tarif promotionnel

Paiements par carte bancaire (montant de la commission)

Pays de la zone euro	gratuit
Autres pays, par opération	2,90 % + 0,80 €
Avec Carte INFINITE, par opération	2 % + 0,40 €

La conversion en euros est effectuée par le Centre International Visa à Londres le jour de la réception du débit à ce centre et aux conditions de change du réseau Visa majorées de la commission indiquée ci-dessus.

Opposition sur carte bancaire

24 h/24 et 7 j/7 sur BNPPARIBAS.NET ou en appelant le centre d'opposition de la banque.

- de France : au 0 820 820 002 (0,12 € TTC / mn)
- de l'étranger pour les cartes PREMIER au (00 33) 1 40 14 10 10
- de l'étranger pour les autres cartes au (00 33) 1 40 14 44 00

Avec la carte INFINITE appelez le service INFINITE au (00 33) 1 47 92 50 60

Opposition pour perte ou vol

• Opposition si détention d'un contrat de la gamme BNP Paribas Sécurité (assurance moyens de paiement)	gratuit
• Opposition Cartes PREMIER, INFINITE (Carte CIRRUS rattachée à ces cartes), Carte WEEZBEE, Carte Livret Jeune et Carte Livret A	gratuit
• Opposition autres cartes (via BNPPARIBAS.NET ou Minitel)	7,10 €
• Opposition autres cartes (via autres canaux)	14,20 €

Autres prestations carte (tarif par opération)

• Réédition du code secret	8,70 €
• Réédition du code secret et du mot de passe Carte INFINITE	gratuit
• Recherche de documents, demande de facturette carte ou de justificatif de retrait	16,10 €
• Réclamation non justifiée (contestation sur opération carte non fondée)	39,70 €
• Envoi de carte à domicile (hors frais de recommandé et d'affranchissement)	6 €

Vous effectuez des retraits d'espèces

Retraits par carte bancaire dans la zone euro

• Aux distributeurs automatiques BNP Paribas (en France) et aux distributeurs des banques partenaires (Global Alliance), Barclays (en Espagne et au Portugal), Deutsche Bank (en Allemagne, en Italie et en Espagne)	gratuit
• Aux autres distributeurs automatiques – pour les moins de 25 ans	gratuit
– Cartes PREMIER, INFINITE (et Carte CIRRUS rattachée à ces cartes)	gratuit
– Cartes VISA CLASSIC, BLEUE NATIONALE et AMPLIO : 6 retraits par mois gratuits avec Esprit Libre et Présence, 4 retraits par mois gratuits hors Esprit Libre et Présence, au-delà, par opération	1 €
– Cartes ELECTRON, PLUS et CIRRUS (non rattachée à une Carte PREMIER ou INFINITE), au premier retrait, par opération	1 €
Avec Esprit Libre : un retrait par mois gratuit avec une Carte ELECTRON	
• Aux guichets d'agences non BNP Paribas, par opération	5 €
Avec Carte INFINITE, par opération	2,50 €

Si vous n'avez pas encore de carte bancaire, nous vous proposons la Carte Automatique pour effectuer des retraits aux distributeurs automatiques BNP Paribas, dans la limite de 150 € par semaine. Cette carte est gratuite.

Retraits par carte bancaire hors zone euro

• Aux distributeurs des banques partenaires (Global Alliance) : Ukrsibbank (en Ukraine), Barclays (au Royaume-Uni, dans certains pays d'Afrique* et à l'île Maurice), Deutsche Bank (en Pologne et en Inde), Bank of America (aux États-Unis), Scotiabank (au Canada, au Mexique, au Chili, au Pérou, au Guyana et dans les Caraïbes), Westpac (en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Océanie).	gratuit
• Aux autres distributeurs automatiques, par opération	2,90 % + 3 €
Avec Carte INFINITE, par opération	2 % + 1,50 €
• Aux guichets d'agences non BNP Paribas, par opération	2,90 % + 5 €
Avec Carte INFINITE, par opération	2 % + 2,50 €

* Afrique du Sud, Botswana, Ghana, Kenya, Tanzanie et Zimbabwe

Retraits aux guichets de nos agences

• Retraits au guichet dès lors que le service équivalent ne peut être obtenu au Distributeur Automatique de Billets (DAB) de l'agence concernée.	gratuit
• Autres retraits, par opération	4,50 €

Vous émettez ou recevez un virement (hors opérations avec l'étranger)

Virements unitaires émis

• Virement unitaire par Internet, Internet Mobile, vers les comptes consultables sur votre service BNPPARIBAS.NET ou mobile.bnpparibas.net	gratuit
• Autre virement unitaire par Internet, vers BNP Paribas (comptes non consultables sur votre service BNPPARIBAS.NET) ou autre établissement bancaire Pour les 18-25 ans et les détenteurs d'Esprit Libre Infinite	0,50 € gratuit

VOTRE COMPTE ENREGISTRE UN INCIDENT DE FONCTIONNEMENT

• Virement unitaire par Minitel, vers BNP Paribas ou autre établissement bancaire	gratuit
• Virement unitaire à l'agence :	
• Compte à compte	gratuit
• Avec RIB	3,30 €
• Sans RIB	7,10 €

Nous créditons l'établissement du bénéficiaire dans un délai maximum de trois jours ouvrés bancaires après la date d'acceptation⁽¹⁾ du virement.

(1) La date d'acceptation est la date de réalisation de toutes les conditions exigées par la banque pour exécuter l'ordre de virement : existence d'une couverture financière préalable, disponible et suffisante, et détention des informations nécessaires à l'exécution de l'ordre.

Virements permanents émis

• À la création du dossier	gratuit
• Par virement si dossier créé en agence	1 €
• Par virement si dossier créé sur Internet au profit de tous vos comptes et bénéficiaires inscrits sur votre service BNPPARIBAS.NET (BNP Paribas ou autre établissement bancaire)	gratuit

Virements reçus

gratuit

▶ Vous autorisez un prélèvement sur votre compte

Mise en place	gratuit
Opposition sur prélèvement à votre agence	11,30 €
Opposition sur prélèvement par Internet ou Minitel	9,60 €

▶ Vous bénéficiez d'une facilité de caisse⁽¹⁾

Avec votre facilité de caisse automatique de 460 €, vous bénéficiez de l'exonération des agios s'ils ne dépassent pas 1€ par trimestre.

Taux nominal annuel	16,50 %
Taux nominal annuel en cas de dépassement ⁽²⁾	18,60 %
Découvert non autorisé inférieur à trois mois ⁽²⁾	18,60 %

(1) Sauf particularités légales : mineurs, majeurs sous tutelle, ou incidents constatés sur le compte.

(2) Dans la limite du taux d'usure.

Le solde de votre compte doit être maintenu créditeur. Mais la rigueur n'exclut pas une certaine souplesse. Afin de vous faire bénéficier d'une grande liberté dans votre gestion, BNP Paribas vous propose un choix de solutions :

La facilité de caisse automatique

Un principe très simple, qui vous autorise un débit de 460 € pour une durée maximale de 15 jours par mois, aux conditions d'intérêts stipulées ci-dessus.

La facilité de caisse Esprit Libre

En fonction du montant de votre facilité de caisse (entre 500 et 3 500 €), vous bénéficiez d'un seuil de non perception d'agios par trimestre et pour une durée maximum de 15 jours par mois.

Les seuils de non perception d'agios dépendent du montant de votre facilité de caisse :

1,50 € pour une facilité de caisse de 500 €
3,00 € pour une facilité de caisse de 800 €
7,50 € pour une facilité de caisse de 1 500 € ou 1 550 €
15,00 € pour une facilité de caisse de 3 100 €
20,00 € pour une facilité de caisse de 3 500 €

Le coût total de la facilité de caisse dépend de l'usage qui en est fait ; il varie selon le montant et la durée d'utilisation effective sur le compte.

Exemple : si vous utilisez votre facilité de caisse automatique de 460 € pendant 15 jours, au taux de 16,50 % stipulé ci-dessus, le TEG annuel ressort à 17,94 %. Si vous dépassez votre autorisation de découvert de 10 % pendant 10 jours, au taux de 18,60 % stipulé ci-dessus, le TEG annuel ressort à 18,07 %.

Suivi des comptes débiteurs

Lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, non rejeté	13,20 €
Surveillance des comptes débiteurs en durée et information du client (première lettre sans frais)	24,25 €
Notification d'une interdiction par la Banque de France (suite à interdiction d'un autre établissement bancaire)	31,55 €
Montage d'un plan d'amortissement :	
• d'un montant inférieur à 3 000 €	29,60 €
• d'un montant supérieur ou égal à 3 000 €	59,15 €
Lettre de clôture juridique	35,90 €

Commission sur opérations nécessitant un traitement particulier

Frais pour traitement des opérations ne pouvant être comptabilisées automatiquement au compte du client : remise de chèque erronée, position débitrice irrégulière, absence de signature, écriture présentée sur un compte faisant l'objet d'une saisie conservatoire, saisie attribution ou d'un avis à tiers détenteur par opération (dans la limite d'un plafond de 20 opérations par mois)	8,50 €
--	---------------

Saisie sur compte

Saisie conservatoire, saisie attribution ou avis à tiers détenteur	103 €
Opposition Administrative	
• 10 % du montant dû au Trésor Public	maximum 103 €
• pour les montants d'opposition administrative strictement inférieurs à 50 €	gratuit

Incidents sur chèques émis

Forfaits de rejet de chèques sans provision :	
• Chèque émis sans provision d'un montant inférieur ou égal à 50 €	30 €
• Chèque émis sans provision d'un montant supérieur à 50 €	50 €

Ces forfaits comprennent les frais d'impayés, la lettre d'injonction, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, le blocage de provision sur chèque impayé, l'établissement du certificat de non-paiement et la déclaration Banque de France pour chèque payé pendant la période d'interdiction bancaire, la commission sur opération nécessitant un traitement particulier perçue pour position débitrice irrégulière ainsi que les frais d'envoi en recommandé.

Incidents sur chèques remis

Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision (plus frais de protêt éventuels)	17,45 €
Demande de certificat de non-paiement	19,75 €

Incidents sur carte

Déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	20 €
Opposition sur carte pour usage abusif	gratuit

Incidents sur prélèvement

Prélèvement refusé pour absence ou insuffisance de provision*	
• prélèvement inférieur à 5 €	gratuit
• prélèvement supérieur ou égal à 5 € : montant du prélèvement dans la limite de	20 €

Incidents sur virement permanent

Virements non exécutés pour défaut de provision*	20 €
si virement inférieur à 20 €	gratuit

* forfait comprenant les frais pour traitement d'opérations ne pouvant être comptabilisées automatiquement au compte du client en position débitrice irrégulière.

En cas d'erreur ou de faute émanant de la Banque, les frais et commissions définis ci-dessus seront remboursés par la Banque au client.

VOS CRÉDITS

Vos crédits à la consommation

Pour financer vos achats, pensez aux crédits à la consommation BNP Paribas.

Les prêts personnels

TEG annuel fixe : de 7,01 % à 9,77 %^(*) % (hors assurance)^{(1) (2)}

Assurance facultative : Décès - Perte totale et irréversible d'autonomie - Incapacité de travail et Perte d'emploi : **de 0,30 % à 1,44 % selon l'option choisie, par an sur le capital emprunté.**
Frais de dossier (à l'obtention du crédit) 1 % du montant du prêt
mini : 58 € - maxi : 132 €

Les autres services liés aux crédits à la consommation

Modification du quantième de remboursement	40 €
Réédition du plan de remboursement	30,40 €
Réaménagement de dossier	35 €
Lettre de situation	15 €
Lettre de confirmation de solde	15 €

Exemple 1 : pour un Prêt Personnel de 9 000 €

TEG annuel fixe (hors assurance)⁽²⁾ : 7,95 %. Durée : 4 ans - 48 mensualités hors assurance : 216,14 €. Coût total : 1 464,72 € dont frais de dossier : 90 €.

Exemple 2 : pour un Prêt Personnel de 9 000 € souscrit par Internet

TEG annuel fixe (hors assurance)⁽²⁾ : 7,67 %. Durée : 4 ans - 48 mensualités hors assurance : 216,14 €. Coût total : 1 419,72 € dont frais de dossier : 45 €.

(*) Taux d'usure en vigueur au 01/10/2008.

(1) Après constitution et examen du dossier du client, le taux des intérêts est fixé d'un commun accord entre la banque et le client.

(2) Taux effectif global en vigueur au 06/10/2008, non contractuel utilisé seulement à titre d'exemple.

Provisio

L'offre Provisio, crédit permanent d'une durée d'un an renouvelable, est accordée sous réserve d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas.

- Taux : taux de base⁽¹⁾ + 5,30 % à + 8,30 %⁽²⁾
Les intérêts perçus ne portent que sur les sommes de la réserve effectivement utilisées.
- Cotisation annuelle de la carte **24,50 €**
- Votre mensualité est égale à 3 % du montant de l'utilisation de votre réserve avec un minimum de 20 €

(1) Taux de base 7,05 %.

(2) Après constitution et examen du dossier du client, le taux des intérêts est fixé d'un commun accord entre la banque et le client.

Pour information, TEG annuel :

Tranche d'utilisation	TEG annuel ⁽¹⁾ mini/maxi en %
de 0 à 3 000 €	16,93/17,51
de 3 001 à 6 000 €	15,84/16,41
de 6 001 à 15 000 €	14,40/14,96
de 15 001 à 21 500 €	13,21/13,77

(1) Le TEG (taux effectif global) en vigueur au 1^{er} janvier 2009 est calculé sur la base d'une utilisation maximale de la tranche. Il inclut la cotisation annuelle de votre Carte PROVISIO (24,50 €).

Le coût total de l'offre Provisio dépend de l'utilisation de la réserve.

Il varie suivant le montant et la durée des utilisations.

Exemple : pour une réserve de 3 000 € utilisée totalement en une seule fois (au 1^{er} janvier 2009) et sans réutilisation, remboursement de 43 mensualités de 90 € (3 % de 3 000 €) et une dernière mensualité ajustée de 64,05 € - hors assurance facultative.

TEG annuel révisable de 17,51 % incluant la cotisation annuelle de la carte PROVISIO (24,50 €). Coût total du crédit réserve : 934,05 €.

- **Assurance facultative Provisio** (Décès - Perte totale et irréversible d'autonomie - Incapacité temporaire totale de travail - Perte d'emploi suite à licenciement) : trois options sont possibles, la cotisation mensuelle varie en fonction de l'option choisie et de l'âge du souscripteur. Elle s'applique sur le montant utilisé du crédit réserve.

	18 à 59 ans	60 à 64 ans	65 à 80 ans
Garanties toutes causes (DIMC)	0,50 %	0,48 %	0,65 %
Garanties renforcées (DIM)	0,35 %	0,48 %	0,65 %
Garantie de base (DI)	0,12 %	0,25 %	0,65 %

D = Décès, I = Perte totale et irréversible d'autonomie, M = Incapacité temporaire totale de travail,
C = Perte d'emploi suite à licenciement.

Découvert Stock-Options qui permet de financer la levée des Stock-Options sur 30 mois maximum

- Taux nominal fixe ou variable (indexé sur la moyenne mensuelle de l'Euribor à 3 mois),
- Frais de dossier, **210 €**
- Assurance facultative

pour plus de précisions, venez rencontrer votre conseiller BNP Paribas

Le Crédit Étudiants BNP Paribas

- TEG annuel fixe (hors assurance)^{(1) (2)} : de 2,95 % à 4,59 % l'an.
- Assurance facultative sauf pour les crédits Étudiants à différé total (assurance obligatoire) :
Décès - Perte totale et irréversible d'autonomie - Incapacité de Travail :
0,36 % par an sur le capital emprunté pendant la période de remboursement.
- Pas de frais de dossier.

Exemple : pour un Crédit Étudiants d'un montant de 6 500 €.

TEG annuel fixe (hors assurance) de 4,59 %⁽²⁾.

Durée totale du crédit : 4 ans et 48 mois de remboursement.

48 remboursements mensuels hors assurance de : 148,22 €.

Coût total du crédit : 614,56 €.

(1) Après constitution et examen du dossier du client, le taux des intérêts est fixé d'un commun accord entre la banque et le client.

(2) Taux effectif global en vigueur au 06/10/2008, non contractuel utilisé seulement à titre d'exemple.

Vos crédits immobiliers

Il existe une gamme de crédits immobiliers complète et variée. Pour en savoir plus ou déterminer le crédit qui correspond exactement à votre besoin, consultez votre conseiller BNP Paribas.

Les Compatibles Immobilier

- La durée des Compatibles peut aller jusqu'à 30 ans.
- Les taux des Compatibles varient en fonction de plusieurs facteurs : durée de l'emprunt, objet du financement, etc.

Ces prêts existent en taux fixe et taux variable plafonné :

- Le Compatible à taux fixe et échéances modulables.
- Le Compatible à taux variable plafonné : le taux est indexé sur la moyenne mensuelle de l'EURIBOR⁽¹⁾ à 3 ou 12 mois. La variation est susceptible d'intervenir tous les ans.

Les Compatibles sont également proposés en Prêts Conventionnés et Prêts à l'Accession Sociale (PAS).

(1) EURIBOR : taux annuel moyen offert en euros entre banques de référence.

Les Prêts Épargne Logement

Il s'agit de prêts à taux réglementé.

- Lié au Plan d'Épargne Logement
- Lié au Compte d'Épargne Logement

Le montant du prêt et le taux appliqué sont fonction des droits à prêts acquis pendant la phase d'épargne.

Les assurances

- **Assurance des emprunteurs** (Décès, Perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité de travail)

Le tarif est personnalisé selon l'âge de l'assuré et la durée du crédit à l'adhésion. Il correspond à un taux annuel en pourcentage appliqué sur le montant du capital emprunté.

Tarif en vigueur pour un prêt amortissable, hors option garantie décès au-delà de 70 ans :

Âge	Durée du prêt		
	0 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 30 ans
18 à 35 ans	0,20 %	0,24 %	0,27 %
36 à 50 ans	0,35 %	0,35 %	0,41 %
51 à 60 ans	0,45 %	0,55 %	0,60 %
61 à moins de 70 ans	0,70 %	0,90 %	0,90 %

- **Perte d'emploi**

Le coût est de 0,50 % l'an du capital emprunté (quotité assurée : de 30 à 100 %), avec un minimum de cotisation mensuelle de 7 € et un maximum de 90 €.

L'assurance perte d'emploi est facultative.

Les frais de dossiers sur les prêts en euros

1 % du montant du prêt avec un minimum de 318 €, un maximum de 875 €, limités pour les Prêts à l'Accession Sociale à 420 €.

Pour la construction de maisons individuelles en secteur diffus, montant des frais majoré de 221 € sauf pour les Prêts à l'Accession Sociale où le maximum reste fixé à 420 €.

Exonération pour les Prêts d'Épargne Logement et le Nouveau Prêt à 0 %.

Réaménagements divers : 2 % du capital restant dû - minimum 600 € - maximum 2 000 € - (420 € pour les PAS).

Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre. Votre acquisition est subordonnée à l'obtention de votre crédit immobilier. Si vous avez versé des fonds au vendeur, celui-ci doit vous rembourser ces sommes en cas de non-obtention de votre crédit immobilier.

Les autres services liés aux crédits immobiliers

Modification du quantième de remboursement	40 €
Rédédition de plan de remboursement	30,40 €
Radiation d'hypothèque	15,50 €
Demande de décompte	20 €
Convention de rechargement	50 €

VOTRE ÉPARGNE

Vous souhaitez réaliser un diagnostic épargne

Venez rencontrer votre conseiller BNP Paribas pour établir avec lui :

- Une Synthèse de votre patrimoine **gratuit**
- Un diagnostic "Projets Placement" afin d'obtenir une analyse complète de votre patrimoine et des propositions d'investissements personnalisées et adaptées **gratuit**

Vous souhaitez une épargne disponible

Vous pouvez à tout moment effectuer des versements ou des retraits sur les comptes d'épargne ci-après. Vos intérêts seront servis annuellement et décomptés par quinzaine.

Exemple : pour un versement effectué le 9 du mois, les intérêts sont décomptés à partir du 16 ; pour un retrait effectué le 9 du mois, la rémunération interviendra jusqu'au 31 (ou 30) du mois précédent.

Placements à taux réglementé

Type de compte	Taux de rémunération
Livret A*	4,00 %
Livret de développement durable*	4,00 %
LEP* (livret d'épargne populaire), sous condition d'imposition	4,50 %
CEL* (compte d'épargne logement)	2,75 %
Compte Épargne**	3,50 %
Livret Jeune (12-25 ans)***	4,25 %
Compte Weezbee 0-11 ans inclus	jusqu'à 1600 €*** 4,25 % au-delà** 3,50 %
Compte Weezbee 12-17 ans inclus	jusqu'à 500 €*** 4,25 % au-delà** 3,50 %

* taux en vigueur depuis le 01/08/2008.

**taux en vigueur depuis le 01/09/2008.

*** taux en vigueur depuis le 01/03/2008.

► Vous souhaitez une épargne à échéance

Potentiels Marchés et Bons de Caisse à partir de 7 500 €, de 1 mois à 2 ans.
 Certificat de dépôt à partir de 200 000 €, de 1 jour à 7 ans.
 La rémunération est calculée en fonction du taux du marché, de la durée et du montant investi.

	Taux de rémunération	Frais de gestion
PEL* (plan d'épargne logement)	2,50 % (+ 1 % de Prime d'Etat**)	gratuit
Potentiels 1. 2. 3 : dépôt à terme à taux progressifs sur 3 ans		gratuit
Bon d'épargne sur 5 ans		gratuit

Consultez votre conseiller BNP Paribas pour connaître les taux de rémunération en vigueur.

* PEL ouverts à compter du 1^{er} août 2003.

** Le versement de cette prime (plafonnée à 1 525 €) est conditionné par la réalisation d'un Prêt Épargne Logement.

► Vous souhaitez investir en assurance vie

De l'acquisition de votre résidence principale à la préparation de votre retraite en passant par le financement des études de vos enfants ou du voyage de vos rêves, vos projets ne manquent pas. Vous trouverez les réponses à vos différents besoins tout en bénéficiant des avantages fiscaux et successoraux de nos contrats d'assurance vie. Venez découvrir l'offre assurance vie de BNP Paribas auprès de votre conseiller.

► Vous souhaitez préparer votre retraite

Rencontrez votre conseiller BNP Paribas pour établir avec lui un diagnostic retraite complet et déterminer les solutions les plus adaptées à votre situation personnelle.

- **vision de la retraite**, pour un suivi annuel de vos droits à la retraite (simulations, réactualisations et informations), par an **20 €**
- **service bilan retraite**, reconstitution de carrière et évaluation de vos droits à la retraite **220 €**

PRINCIPALES OPÉRATIONS DE BOURSE ET AUTRES SERVICES

La facturation de votre ordre de Bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre et de son mode de transmission.

Depuis BNPPARIBAS.NET, vous pouvez passer vos ordres sur les principales places internationales : Paris - Amsterdam - Bruxelles, Londres, Francfort, New-York Stock Exchange (Wall Street), Nasdaq. Les tarifs standards ci-après s'appliquent aux transactions sur les valeurs négociées sur les marchés financiers.

► Valeurs cotées sur Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles

Vous passez votre ordre par BNPPARIBAS.NET

Frais fixes	gratuit
Commission BNP Paribas sur le montant de la transaction	0,55 %
La commission est soumise à un minimum par ordre de	7,30 €
Sur Internet, le montant maximum de l'ordre ne peut dépasser 50 000 €.	

Vous passez votre ordre dans votre agence

Frais fixes	4 €
Commission BNP Paribas (applicable par tranche) sur le montant de la transaction :	
• Jusqu'à 8 000 €	1,36 %
• De 8 000 à 50 000 €	1,10 %
L'ensemble, frais fixes plus commission, est soumis à un minimum par ordre de	12 €

► Valeurs cotées à l'étranger

Vous passez votre ordre par BNPPARIBAS.NET

Frais fixes	16 €
Plus commission BNP Paribas sur le montant de la transaction (sans minimum par ordre)	0,48 %
Plus frais de courtage facturés par les courtiers étrangers calculés lors de la transmission de l'ordre. Sur Internet, le montant maximum de l'ordre ne peut dépasser 50 000 €.	

Vous passez votre ordre dans votre agence

Frais fixes	16,50 €
Plus commission BNP Paribas sur le montant de la transaction :	
• Europe	1,50 %
• Reste du monde	1,70 %
L'ensemble, frais fixes plus commission, est soumis à un minimum par ordre de 39,70 € .	
Plus frais de courtage facturés par les courtiers étrangers calculés lors de la transmission de l'ordre.	

► OPCVM France : SICAV et FCP

	Droits d'entrée max	Frais de gestion directs max TTC **	Frais de gestion indirects max TTC **
OPCVM-Actions*	0,50 % à 2,40 % (dégressif)	0,30 % à 1,79 %	0 % à 1,50 %
OPCVM-Obligations* et autres titres de créances	0,25 % à 2 % (dégressif)	1,20 %	gratuit
OPCVM-Monétaires*	gratuit	0,96 % à 1,17 %	0,04 % à 0,08 %
OPCVM-Profiléa*	1 % à 2 % (dégressif)	1 % à 1,75 %	0,85 % à 1,25 %

OPCVM - Confrères : droits d'entrée et frais de gestion appliqués par le confrère auxquels s'ajoute une commission par ordre de **23,92 €**

* Hors gamme Banque Privée France et offre retraite.

** BNP Paribas vous informe qu'une part comprise entre 28 % et 65 % des frais de fonctionnement et de gestion peut lui être versée au titre de son activité de conseil et de placement.

► La conservation de votre portefeuille titres

Les droits de garde sont **gratuits** pour toutes les valeurs émises par le groupe BNP Paribas (dont SICAV, FCP, obligations) ainsi que pour les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite.

Conditions standard :

Les droits de garde sont perçus d'avance (en février) au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille de l'année précédente, référence au 31 décembre.

Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les frais fixes sont calculés en fonction du nombre de lignes facturables présentes dans votre portefeuille titres à cette date.

La commission proportionnelle est déterminée à partir de la moyenne arithmétique des commissions proportionnelles établie à la fin de chaque trimestre civil.

Commission proportionnelle déterminée sur la valeur des seules lignes facturables applicable par tranche de montant de portefeuille :	
• jusqu'à 50 000 €	0,28 %
• de plus de 50 000 € à 100 000 €	0,23 %
• de plus de 100 000 € à 150 000 €	0,17 %
• plus de 150 000 €	0,09 %
Commission fixe par ligne de portefeuille :	
• valeurs au porteur	4,75 €
• valeurs nominatives	11,78 €
• valeurs nominatives pures sur un PEA	30,23 €
• valeurs en dépôt à l'étranger (hors Paris - Amsterdam - Bruxelles)	13,91 €
Forfait minimum par compte quelle que soit la valeur des titres	29,50 €

► Les autres services

Service Plus-Values

- relevés mensuels de cessions et plus ou moins-values,
- attestation annuelle de cessions et plus ou moins-values à joindre à la déclaration d'impôt,
- aide à la déclaration d'impôt 2074 des plus ou moins-values.

Adhérents à Panorama	gratuit
Non-adhérents à Panorama, par an	62,70 €

Transferts de titres hors BNP Paribas

Frais fixes par ligne :	
• titres en dépôt en France	5,90 €
avec un minimum de perception sur PEA	50 €
• titres en dépôt à l'étranger	38 €

Plan Épargne en Actions

Frais de gestion, par an	17 €
--------------------------	------

VOS ASSURANCES

Vous souhaitez réaliser un diagnostic de vos contrats de protection **gratuit**
Venez rencontrer votre conseiller BNP Paribas pour le réaliser avec lui.

► Protection des personnes

BNP Paribas Protection Accidents 2

Protégez-vous, sans aucune formalité médicale, contre les conséquences des accidents de la vie quotidienne (hospitalisation, handicap permanent et décès),

offre solo, par mois	8,50 €
offre couple, par mois	16 €

Pour 1 € de plus, découvrez l'offre famille qui couvre aussi vos enfants

L'assurance scolaire

Formule avec responsabilité civile, par an	28,40 €
Formule sans responsabilité civile, par an	13,40 €

Vous assurez votre santé

Prenez soin de votre santé grâce à BNP Paribas Protection Santé, une complémentaire santé sur mesure au tarif avantageux et ajusté à vos besoins réels.

Avec ses niveaux de garantie possibles, vous définissez vous-même la protection la plus adaptée à votre situation ainsi qu'à votre budget pour l'ensemble de vos frais médicaux : soins courants mais aussi hospitalisation, optique, dentaire et maternité.

BNP Paribas Protection Familiale

Maintenez le niveau de vie de vos proches en toutes circonstances. Grâce à BNP Paribas Protection Familiale, en cas de décès survenant suite à un accident ou une maladie, un capital et/ou une rente sont versés à vos proches. En cas d'invalidité conduisant à une perte totale et irréversible d'autonomie, c'est vous qui percevez le capital souscrit.

BNP Prévoyance

Assurez la couverture d'un prêt ou d'un découvert contractés auprès de BNP Paribas. En cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive, BNP Prévoyance couvre vos engagements à hauteur du capital souscrit. Le solde éventuel est versé au(x) bénéficiaire(s) de votre choix.

Assurance décès accidentel associé au contrat d'épargne détenu

• Protection PEL, Protection CEL, Protection Livret de Développement Durable, Protection Compte d'Épargne, Protection LEP et Protection Livret A, par mois	3 €
• Protection Placements ⁽¹⁾ , Protection PEA, Protection Compte d'Instruments Financiers, par mois	5 €

(1) BNP Paribas Multiplacements 2 et BNP Paribas Multihorizons.

Assurbudget (décès accidentel), par an

Option 1	24,39 €
Option 2	48,78 €
Option 3	73,18 €

Assurfutur* (Rente éducation en cas de décès accidentel du souscripteur), par semestre

Option 1	15,24 €
Option 2	19,82 €
Option 3	24,39 €

Assurpel* (Décès accidentel - associé au PEL et à la gamme ARCHIPEL), par an	18,29 €
Assurpep* (Décès accidentel - associé au PEP), par an	18,29 €

(*) Ces contrats ne sont plus commercialisés depuis décembre 2005.

► Protection des biens

Vous assurez votre véhicule

L'Assurance Auto BNP Paribas, c'est le choix selon vos besoins, entre 2 formules complètes aux garanties performantes (Au Tiers "élargie" et "Tous Risques") avec un rapport garanties/prix très compétitif. Vous pouvez également assurer votre moto ou votre cyclo.

Vous assurez votre habitation

Vous poursuivez vos études ? Vous démarrez dans la vie active ? Vous êtes déjà installé ? Vous investissez pour louer ? BNP Paribas vous propose une large gamme d'Assurances Habitation adaptée à vos besoins.

Vous protégez votre habitation : BNP Protection Habitat

Service de télésurveillance proposé par PROTECTION 24*, filiale de BNP Paribas

Abonnement, par mois :

• Studio	26,50 €
• Appartement	29,50 €
• Maison	37,50 €
• Bouquet de services (prise en charge des frais téléphoniques liés à la télésurveillance et mise à disposition d'un clavier à touches ou de deux télécommandes au lieu d'une)	2,50 €

Frais d'installation et de mise en service :

• Studio	260 €
• Appartement ou maison	290 €

* titulaire de l'autorisation administrative n°03-2416 délivrée le 4 juillet 2003 par le Préfet de Police du Loir-et-Cher. "L'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics". Station Centrale de Télésurveillance certifiée APSAD type P3 sous le n° 162.00.31.

Vous protégez votre investissement locatif : Protection Investisseur Locatif

Tout au long de votre relation avec votre locataire, vous bénéficiez d'une sécurité permanente avec

Protection Investissement Locatif

- Garantie des loyers impayés

- Garantie Protection juridique

- Garantie détériorations immobilières

La cotisation annuelle (TTC) est de 2,60 % du quittancement annuel (loyers bruts, charges et taxes), garantie "détériorations immobilières" incluse.

► Protection vie quotidienne

Vous assurez votre compte

Assurcompte, par an	11,10 €
Assurcompte Plus, par an	30,50 €
Protection Compte (Assurance des moyens de paiement + décès accidentel), par mois	2,80 €

Vous assurez vos moyens de paiement

BNP Paribas Sécurité, par an	24,50 €
BNP Paribas Sécurité Plus, par an	32 €
BNP Paribas Sécurité Option famille*, par an	37 €
BNP Paribas Sécurité Plus Option famille*, par an	51 €

* ne sont plus commercialisés depuis juin 2002.

Vous assurez votre téléphone Mobile ou PDA

Mobileo, par an	24 €
Mobileo Plus, par an	48 €

L'assistance voyage

Voyagez en toute tranquillité. Avec l'Assistance Voyage BNP Paribas, vous êtes assuré d'un appui logistique et financier en cas de problème lors de vos déplacements, privés ou professionnels, en France et à l'étranger.

L'assistance Globe Student

Vous êtes étudiant et vous partez faire vos études ou un stage à l'étranger. Avec l'assistance Globe Student, indispensable pour un séjour supérieur à 3 mois, vous êtes couvert en cas de problème lors de votre séjour (couverture de frais médicaux et chirurgicaux en cas d'hospitalisation*, rapatriement, assurance bagage...).

* en complément de tout régime existant.

La protection juridique (*)

Pour défendre et faire valoir vos droits, une équipe de juristes vous informe et vous accompagne dans la recherche de solutions à vos litiges, dans de nombreux domaines de la vie quotidienne (fiscalité, droit du travail, droit de la consommation, succession...)

61,95 €

(*) Arrêt de la commercialisation juin 2007.

LES AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

Panorama

Un ensemble de relevés (patrimoniaux et fiscaux) qui permet d'avoir régulièrement une vision synthétique et globale (niveau national) du patrimoine financier détenu chez BNP Paribas.

Relevés standard par an, payable par trimestre **63,60 €**

Options (dans le cadre des options disponibles) par an, payables par trimestre :

• périodicité de relevé (autre que standard), par relevé	16,80 €
• regroupements patrimoniaux supplémentaires, par regroupement	32,40 €

Panorama ISF

Adhérent Panorama, par an, payable en juin de l'année de fourniture **48,60 €**

Non-adhérent Panorama, par an, payable en juin de l'année de fourniture **64,40 €**

Cascade

Cascade est un service qui vous permet d'épargner automatiquement, selon des critères (dates, seuils) que vous définissez au préalable, modifiables à votre convenance, par an **9,25 €**

Location de coffre

Frais variables selon le volume et/ou la valeur du contenu de votre compartiment.

Exemple : petit compartiment, tarif annuel **85,50 €**

Volume : 35 dm³ - Valeur du contenu limitée à 30 489,80 €

Chèque de banque	11,50 €
Mise à disposition de fonds dans une autre agence	19,45 €
Recherche de documents	
Relevé de compte	11,90 €
Autres documents (hors recherches relatives aux cartes bancaires) :	
• de moins d'un an	14,70 €
• de plus d'un an	31,60 €
Photocopie supplémentaire (l'unité)	0,85 €
Fourniture d'attestations (par demande)	
• Attestation simple (type attestation de domiciliation bancaire)	16,40 €
• Attestation complexe (type attestation fiscale nécessitant des recherches approfondies sur plusieurs années, plusieurs comptes...)	36,10 €
Courrier mis à disposition au guichet	
À l'unité	7 €
Forfait annuel	67,85 €
Retour de courrier non délivré	7 €
Information des cautions	
Par an et par dossier	46,55 €
Aucuns frais ne sont perçus pour les prêts personnels inférieurs ou égaux à 200 000 € et pour les crédits étudiants	
Transfert dans une autre banque	
CEL et PEL	52 €
Clôture du compte	
	gratuit
Successions (frais de traitement)	
Jusqu'à 200 €	gratuit
De plus de 200 à 3 000 €	76 €
Au-delà de 3 000 €	76 € + 0,50 % du montant
	maximum 670 €
Les Servissimes	
Si souscrit hors Esprit Libre, par an	72 €
Si souscrit dans Esprit Libre Référence ou Premier, par mois	3 €

VOUS EFFECTUEZ DES OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

Vos paiements

Vous émettez un virement pour un bénéficiaire à l'étranger

En application de la Convention Interbancaire CREDEURO sur les virements en euros d'un montant maximum de 50 000 € dans l'Union Européenne, dans les échanges avec les autres banques européennes signataires, nous exécuterons les virements européens EUROVIR/SEPA dans des conditions permettant au bénéficiaire d'être crédité trois jours ouvrés après la date d'acceptation du virement.

La date d'acceptation est la date de réalisation de toutes les conditions exigées par la banque pour exécuter l'ordre de virement : existence d'une couverture financière préalable, disponible et suffisante, et détention des informations nécessaires à l'exécution de l'ordre.

Vous émettez ou recevez des virements internationaux

Les coordonnées IBAN et BIC sont obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2007, dans l'Espace Économique Européen.

- Si vous êtes l'émetteur d'un virement, vous devez obligatoirement indiquer sur l'ordre de paiement les codes IBAN et BIC du destinataire.
- Si vous êtes le bénéficiaire d'un virement, pensez à communiquer les vôtres au moyen de votre RIB.

Vous émettez un virement en euros ≤ à 50 000 €* :

virement européen EUROVIR ⁽¹⁾ (en frais partagés)

Vers l'un des 30 pays de l'Espace Economique Européen (27 pays membres de l'U.E. plus Islande, Liechtenstein et Norvège) avec toutes les données obligatoires (y compris IBAN et code BIC) : **3,30 €**

* ou en SEK ≤ 460 000 SEK vers la Suède

Les virements EUROVIR sont remplacés progressivement par les virements SEPA: sont concernés les virements en euros à destination ou en provenance des pays ci-dessus, plus la Suisse.

Vous émettez un virement en euros > à 50 000 €* ou en devise du pays destinataire :

virement européen CLASSIQUE ⁽¹⁾ (en frais partagés)

Vers l'un des 30 pays de l'Espace Economique Européen (forfait fixe) : **14,30 €**

* ou en SEK > à 460 000 SEK vers la Suède

Vous émettez un virement international ⁽¹⁾ (en frais partagés)

vers un autre pays ou en devise déplacée

Ordre > à 150 euros ou équivalent **1 ‰ du montant**
 minimum : **16,80 €** maximum : **58,65 €**

Ordre ≤ à 150 euros ou équivalent (forfait fixe) **14,30 €**

Date de valeur : veille calendrier de l'exécution - valeur jour pour les EUROVIR/SEPA.

(1) Si vous souhaitez prendre à votre charge les frais facturés à réception des fonds par la banque au bénéficiaire, une commission supplémentaire vous sera facturée (frais de la banque correspondante non connus).

Virement incomplet (coordonnées bancaires IBAN et code BIC absentes ou erronées)

Commission additionnelle dite de "réparations"

Frais de saisie complémentaire prélevés en absence de Code BIC **10,60 €**

Frais de saisie complémentaire prélevés lorsque l'IBAN est incomplet ou erroné **17,20 €**

Commission de change **1 ‰ du montant**

minimum : **12,75 €** maximum : **58,20 €**

Cette commission s'applique également sur les virements vers un compte en devises BNP Paribas

Virement Européen Classique ou International avec émission de chèque

Commission additionnelle

Émission de chèque en Europe **9,80 €**

Émission de chèque international	24,20 €
<i>Date de valeur : veille calendrier de l'exécution</i>	
Frais pour virement urgent (en sus des frais de virement et de la commission de change éventuelle)	5,80 €

Vous émettez un chèque en euros sur votre compte en euros pour un bénéficiaire ayant son compte à l'étranger

Chèque ≤ à 150 €	10 % du montant
Chèque > à 150 €	1 ‰ du montant
	minimum 24,85 €

Date de valeur : veille calendrier de l'exécution.

Vos encaissements

Vous recevez un virement de l'étranger

Virement Européen EUROVIR	Sans frais pour le bénéficiaire
Virement Européen Classique	14,30 €
Virement International	16,85 €
Virement ≤ à 150 € ou équivalent	8,85 €
Virement répétitif	8,85 €

Commission de change :

• jusqu'à 75 000 €	0,50 ‰ du montant
• au-delà de 75 000 €	0,25 ‰
	minimum 12,75 €

Cette commission s'applique également sur un virement dont l'origine est un compte en devises BNP Paribas.

Date de valeur : lendemain calendrier après la date de règlement interbancaire ou 2 jours ouvrés après la vente des devises - valeur jour pour les EUROVIR.

Vous déposez un chèque payable à l'étranger

Chèque ≤ à 150 € ou équivalent	10 % du montant
Chèque > à 150 € ou équivalent	1 ‰ du montant
	minimum 16,15 €
	maximum 53,55 €
Chèque sans change	maximum 98 €
Chèque avec change	
Commission de change à ajouter (s'il y a lieu) :	
• jusqu'à 75 000 €	0,50 ‰
• au-delà de 75 000 €	0,25 ‰
	minimum 16 €

Date de valeur : lendemain calendrier après la date de règlement interbancaire ou 2 jours ouvrés après la vente des devises.

Vos opérations de change

Délivrance de billets de banque en devises étrangères	cours vendeur + 3,10 €
Achat de billets de banque par BNP Paribas en devises étrangères	cours acheteur + 3,10 €
Délivrance de chèques de voyage en euros	1,41 % du montant de la transaction
	minimum 4,60 €
en devises étrangères	cours vendeur
Achat de chèques de voyage par BNP Paribas en euros	gratuit
en devises étrangères	cours acheteur

Date de valeur chèques de voyage : veille calendrier pour la délivrance, lendemain calendrier pour l'achat.

Les mots figurant en gras dans les définitions correspondent à des termes de la liste du glossaire

Abonnement

Convention passée avec une banque à un prix déterminé et périodique pour la mise à disposition régulière de produits ou pour l'usage habituel de services

Agence

Lieu d'accueil de la clientèle d'une banque

Agios

Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un **découvert en compte**, calculés en fonction de la somme, de la durée et du **taux d'intérêt** du découvert et auxquels s'ajoutent les **frais** et **commissions**

Amortissement

Remboursement prévu en une ou plusieurs fois d'un **emprunt**. Selon le type d'emprunt, il peut être étalé dans le temps ou effectué en une seule fois en fin de contrat

Autorisation de découvert

Accord donné par la banque permettant de bénéficier d'un **découvert** d'un montant maximum déterminé et remboursable selon des modalités convenues d'avance, notamment dans la **convention de compte de dépôt** ou dans un contrat

Autorisation de prélèvement

Autorisation donnée par le client à sa banque de payer les **prélèvements** qui seront présentés par une société ou des créanciers désignés par l'autorisation

Avis à tiers détenteur (ATD)

Procédure administrative (forme de **saisie-attribution**) permettant au Trésor public ou à l'Administration fiscale d'obtenir le blocage puis le règlement, une fois le délai de contestation de deux mois expiré, de sommes qui lui sont dues au titre de certains impôts

Banque

Établissement autorisé par la loi à assurer des opérations de banque c'est-à-dire la réception de fonds du public, les opérations de crédit, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle ou la gestion de moyens de paiement. Le terme « établissement de crédit » ou « caisse » est également utilisé

Carte bancaire

Moyen de paiement prenant la forme d'une carte émise par un établissement de crédit et permettant à son titulaire, conformément au contrat passé avec sa

banque, d'effectuer des paiements et /ou des **retraits**. Des services connexes peuvent y être associés (assurance, assistance...)

Carte de crédit

Carte de paiement permettant à son titulaire de régler des achats et/ou d'effectuer des retraits au moyen d'un **crédit** préalablement et contractuellement défini

Carte à autorisation systématique

Carte de paiement à débit immédiat permettant à son titulaire de régler des achats et également d'effectuer des retraits dans les automates bancaires (**DAB/GAB**) après vérification de la provision disponible sur son compte de dépôt, sauf exception (péages par exemple). Les achats et/ou les retraits sont débités immédiatement

Carte à débit différé

Carte de paiement permettant à son titulaire de régler des achats dont les montants sont débités, par la banque, généralement en fin de mois. Toutefois, les retraits sont débités au jour le jour

Carte à débit immédiat

Carte de paiement permettant à son titulaire de régler des achats et/ou d'effectuer des retraits dont les montants sont généralement débités au jour le jour

Carte de retrait

Carte délivrée par la banque permettant d'effectuer exclusivement des retraits de billets dans des automates bancaires (**DAB/GAB**). Son utilisation peut être limitée ou non à un seul guichet bancaire, à une seule banque ou à une seule **agence**

Change manuel

Opération qui consiste à convertir des billets de banque d'une monnaie dans une autre monnaie. Cette opération donne généralement lieu à la perception d'une commission de change

Chèque

Moyen de paiement normalisé avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation

Chèque de banque

Chèque émis par une banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité du compte de dépôt du client, est ainsi garanti. Les chèques de

banque sont souvent exigés pour le règlement d'achats importants

Chèque de voyage (ou « travellers cheque »)

Moyen de paiement acheté à la banque, libellé en euros ou en devises étrangères, payable à tous les guichets de la banque ou de ses correspondants à l'étranger et accepté par certains commerçants pour régler des achats

Chèque sans provision

Chèque émis sur un **compte de dépôt** dont le solde disponible ou le découvert autorisé est insuffisant pour régler le montant du chèque. L'émetteur se voit interdit d'émettre des chèques jusqu'à ce qu'il régularise sa situation.

L'émission d'un chèque sans provision entraîne des frais bancaires et éventuellement des pénalités à payer au Trésor Public (si la régularisation n'a pas lieu dans un délai de 2 mois après l'interdiction). La provision doit être disponible dès l'**émission du chèque** et maintenue jusqu'à sa présentation

Chéquier

Carnet comportant généralement 25 à 30 formules de chèques (ou « vignettes »). Certaines banques donnent le choix du format du carnet

Code BIC (Bank Identifier Code)

Code permettant d'identifier une banque au niveau international. Il se trouve sur le **relevé de compte**. Il est nécessaire au traitement automatisé des virements européens et internationaux

Code IBAN (International Bank Account Number)

Code permettant d'identifier un compte bancaire au niveau international. Il se trouve sur le **relevé de compte**. Il est nécessaire au traitement automatisé des virements européens et internationaux

Code RIB (Relevé d'identité bancaire)

Code permettant en France d'identifier les coordonnées bancaires d'un client. Le RIB comporte le nom du titulaire du compte, le nom de la banque, le code établissement, le code guichet, le numéro de compte et la clé de contrôle. Désormais, y figurent également le code IBAN et le BIC. Il peut être communiqué par le client à tous ses débiteurs ou créanciers pour permettre l'enregistrement automatique des opérations (virements, prélèvements, TIP) sur son compte

Commission

Somme perçue par une banque en rémunération d'un service fourni à son client

Compte de dépôt

Compte bancaire ordinaire (ou compte courant) utilisé pour gérer quotidiennement son argent. C'est sur ce compte qu'un client dispose en général d'une **carte bancaire** et d'un **chéquier**. Le compte doit être créditeur, sauf accord avec la banque

Convention de compte de dépôt

Contrat écrit entre une **banque** et une personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels. Il précise les conditions dans lesquelles fonctionne ce compte ainsi que les droits de chacune des deux parties. Toute ouverture d'un compte de dépôt donne lieu obligatoirement à la signature d'une convention de compte de dépôt

Cotisation à une offre groupée de produits et de services

Frais perçus périodiquement sur le compte d'un client pour la mise à disposition d'une **offre de prestations de services groupées**.

Cotisation carte

Frais perçus, généralement annuellement, sur le compte du client pour la mise à disposition ou le renouvellement d'une **carte bancaire** et des services correspondants

Créancier

Personne physique ou morale à qui est due une somme d'argent

Crédit (Écriture de crédit)

Opération comptable qui augmente le **solde du compte**, par exemple à la suite d'un **virement reçu**, d'un dépôt d'espèce, ou d'une **remise de chèque**.

Crédit (Opération de crédit)

Opération par laquelle un établissement de crédit met ou promet de mettre à disposition d'un client une somme d'argent moyennant **intérêts** et **frais**, pour une durée déterminée ou indéterminée. (Lorsque le crédit est dit gratuit, les frais et les intérêts sont nuls)

Crédit renouvelable

Opération par laquelle un établissement de crédit met ou promet de mettre à la disposition d'un client une somme d'argent moyennant **intérêts** sur la partie utilisée. Cette somme est réutilisable au fur et à mesure des remboursements en capital. Elle peut être remboursée à tout moment, en totalité ou en partie

DAB (Distributeur Automatique de Billets)

Appareil qui permet de retirer une somme d'argent du **solde du compte** bancaire à l'aide d'une **carte bancaire** et d'un code confidentiel, dans des limites fixées à l'avance contractuellement

Date d'opération

Date à laquelle l'opération est effectuée par le client

Date comptable

Date à laquelle la banque enregistre comptablement l'opération sur le compte du client

Date de valeur

Date de référence qui sert au calcul des **intérêts** créditeurs ou débiteurs

Débit (Écriture de débit)

Opération comptable qui diminue le **solde du compte**, par exemple à la suite de l'**émission d'un chèque**, d'un **prélèvement** ou d'un retrait d'espèces à un DAB

Débiteur (nom)

Personne physique ou morale tenue de remplir une obligation. Le plus souvent, il s'agit de payer une somme d'argent à un créancier. Un **compte de dépôt** est dit débiteur lorsque son solde est négatif

Débiteur (adjectif)

Position d'un **compte de dépôt** dont le solde est négatif, ou adjectif qualifiant des intérêts (**intérêts débiteurs**)

Découvert du compte

Position d'un **compte de dépôt** lorsque son solde est négatif. Cette situation peut avoir été contractualisée (**autorisation de découvert**) préalablement ou non avec le banquier

Dépassement

Fait d'excéder le montant d'un seuil (plafond autorisé) ; par exemple **découvert du compte** ou seuil de retrait d'espèces autorisé par carte bancaire

Droit au compte

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de **compte de dépôt** et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier d'un compte et des services bancaires gratuits associés au droit au compte

Droits de garde

Frais perçus par la banque pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations...)

Émission de chèque

Signature du chèque par son titulaire et remise ou envoi à son bénéficiaire

Emprunt

Crédit ou prêt. Opération par laquelle un client demande et obtient de sa banque une somme d'argent remboursable moyennant **intérêts** et **frais**.

Endos de chèque (ou « Endossement »)

Formalités pour l'encaissement d'un chèque (cf. **remise de chèque**), le bénéficiaire signe au dos du chèque. L'encaissement d'un chèque par votre banque, pour le porter sur votre compte, nécessite un endossement préalable de votre part

Envoi de chéquier

Envoi postal auquel procède la banque pour vous adresser votre (vos) chéquier (s). Cet envoi est payant

Espèces

Terme utilisé pour désigner les billets de banque et les pièces de monnaie

Facilité de caisse

La **facilité de caisse** permet au Client d'effectuer des paiements (chèques, factures, cartes, virements...) ou des retraits au **débit** de son **Compte** dans la limite d'un montant convenu et pour une durée qui ne saurait dépasser **15 jours par mois**.

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

Frais perçus forfaitairement par la banque pour un **rejet de chèque** lorsque le chèque a été rejeté pour défaut ou insuffisance de provision

Frais

Montant prélevé par l'établissement de crédit au titre de la réalisation d'une opération ou de la fourniture d'un service

GAB (Guichet Automatique de Banque)

Appareil qui permet à l'aide d'une **carte bancaire** et de son code confidentiel d'effectuer un certain nombre d'opérations sur un compte (retrait d'argent, consultation du compte, commande de chéquier,...), contrairement au **DAB** qui ne permet que des retraits de billets

Incidents de fonctionnement du compte

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement de découvert autorisé)

Instrument de paiement

Instrument (carte bancaire, chèque, prélèvement, virement, TIP et porte-monnaie électronique) mis à la disposition d'un client permettant de réaliser une opération (débit ou crédit) sur son compte. Il faut ajouter aux moyens de paiement ci-dessus les espèces.

Intérêts créditeurs

Somme due au client au titre de ses comptes rémunérés ou de ses placements. Le calcul de cette somme tient compte des **dates de valeur**.

Intérêts débiteurs

Somme due à la banque lorsqu'un compte présente un solde négatif pendant un ou plusieurs jours. Le calcul de cette somme tient compte des **dates de valeur**.

Lettre d'information préalable pour chèque sans provision

Lettre adressée par la banque, lorsque vous avez émis un **chèque sans provision**, préalablement au **rejet du chèque**. Elle vous informe des délais pour constituer la provision et régulariser votre situation ainsi que des conséquences, notamment financières, d'un éventuel rejet

Libellé

Ensemble de mots et abréviations utilisés sur les **relevés de compte** et précisant la nature et l'origine des opérations

Location de coffre fort

Location d'un compartiment sécurisé par la banque dans ses locaux à un client, pour que celui-ci y dépose des valeurs personnelles

Mise en place d'une autorisation de prélèvement

Enregistrement par la banque de l'autorisation de **prélèvement** donnée par le client. Elle est nécessaire et préalable au paiement des **prélèvements**

Offre groupée de produits et services (ou « package »)

Offre globalisée de produits et services permettant de couvrir un ensemble de besoins d'un client. Chaque produit ou service peut être souscrit séparément

Opposition administrative

Procédure administrative (forme de **saisie-attribution**) permettant au Trésor Public d'obtenir le blocage, puis le règlement, dans un délai de 15 jours, des sommes qui lui sont dues au titre d'amendes ou de condamnations pécuniaires

Opposition carte par la banque

Opération par laquelle la banque refuse toute transaction en cas d'utilisation abusive d'une carte par le titulaire de la carte (client-porteur)

Opposition carte par le client- porteur (titulaire)

Opération par laquelle le titulaire (client-porteur) de la carte signale à sa banque, par courrier, Internet ou téléphone confirmé par courrier, la perte, le vol ou l'utilisation frauduleuse de la carte, ou le redressement / la liquidation judiciaire du bénéficiaire du paiement par carte

Opposition chèque (s) / chéquier (s) par l'émetteur (titulaire)

Opération par laquelle l'émetteur d'un chèque ou le titulaire d'un chéquier, signale à sa banque, par courrier, Internet ou téléphone confirmé par courrier, la perte ou le vol ou l'utilisation frauduleuse du chèque/chéquier ou, le redressement / la liquidation judiciaire du bénéficiaire, de ce(s) chèque(s) / chéquier(s)

Opposition sur prélèvement

Opération par laquelle le titulaire d'un compte donne l'ordre à sa banque, par courrier, Internet ou téléphone confirmé par courrier, de refuser à l'organisme émetteur la demande de(s) paiement(s) qu'il a présentée et pour laquelle une **autorisation** préalable de prélèvement avait été donnée

Porte-Monnaie Électronique

Moyen de paiement hébergé sur une carte (spécifique ou incorporée dans une carte de paiement) émise par un établissement de crédit et permettant à son titulaire d'effectuer des paiements de petits montants (actuellement moins de 30 euros). Il est rechargé par le client d'un certain montant et est utilisable chez les commerçants et prestataires de services adhérents

Prélèvement

Opération qui permet à la banque, conformément à l'**autorisation de prélèvement** donnée par le client, de payer un créancier en débitant son **compte de dépôt**

Prélèvement impayé

Rejet d'un **prélèvement** par la banque quand le solde disponible du compte est insuffisant pour le régler

Prêt

Opération par laquelle la banque met à la disposition d'un client une somme d'argent. En contrepartie, celui-ci verse à la banque des intérêts et divers frais et lui rembourse le capital selon des modalités déterminées dans un contrat. Les prêts sont de

diverses formes, selon leur objet : prêt immobilier, prêt à la consommation (prêt personnel, prêt affecté...)

Recherche de documents

Prestation généralement payante de recherche et d'édition par la banque, à la demande du client, de documents concernant son compte (historique de compte, duplicata de **relevés de compte**, documents juridiques...)

Rejet de chèque

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un **chèque** remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision

Rejet de prélèvement

Refus du paiement d'un **prélèvement** du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client

Relevé de compte

Document récapitulatif des opérations enregistrées sur le compte d'un client pendant une période déterminée, généralement mensuelle. Il est conseillé de le conserver pendant 10 ans

Remboursement périodique de prêt

Paiement à la banque, à l'échéance contractuelle convenue, d'une partie du capital et des intérêts auxquels s'ajoutent des frais d'assurance éventuels

Remise de chèque (s)

Dépôt de **chèque(s)** par le client auprès de sa banque pour encaissement. Elle nécessite la signature du bénéficiaire au dos du chèque (endos) ainsi que l'indication du numéro de compte à créditer

Retrait

Opération par laquelle un client retire de son compte, au **distributeur de billets** ou au guichet, une certaine somme en espèces dont le montant est porté au débit de son compte. Les conditions de facturation ne sont pas les mêmes suivant que le retrait est fait ou non auprès d'une autre banque que la sienne, et à l'intérieur ou hors de l'Union Européenne

Saisie-attribution

Procédure juridique permettant à un **créancier** de se faire payer le montant de sa créance. Le créancier doit nécessairement disposer d'un titre exécutoire (jugement). Il existe une somme insaisissable sur le compte (**solde bancaire insaisissable**) dans la mesure où ce compte est créditeur

Solde bancaire insaisissable

Somme forfaitaire qui ne peut être saisie. Elle est destinée aux besoins alimentaires immédiats lorsque le compte est saisi. Toute personne, dont le compte est saisi peut, sur simple demande auprès de sa banque dans les 15 jours suivant la saisie, disposer de cette somme insaisissable égale au RMI « pour une personne seule », dans la limite du **solde créditeur du compte**. Le solde bancaire insaisissable n'est possible que sur un seul compte de dépôt même si le client en dispose de plusieurs

Solde du compte

Différence entre la somme des opérations au débit et au crédit d'un compte. Le solde est dit créditeur (positif) lorsque le total de ses crédits excède celui de ses débits et débiteur (négatif) dans le cas contraire

Taux d'intérêt

Pourcentage permettant de calculer la rémunération d'une somme d'argent pour une période donnée (jour, mois, année)

Télé-règlement

Moyen de paiement permettant de régler à distance une dette. Il est à l'initiative du débiteur

Titre Interbancaire de paiement (TIP)

Moyen de paiement envoyé par un **créancier** à l'appui d'une facture afin de la régler à une date précise. Le débit du TIP sur le compte du client peut intervenir dès réception du TIP du créancier

Virement

Opération par laquelle un client donne l'ordre à sa banque de débiter son compte pour en créditer un autre. Il peut être occasionnel ou permanent

Virement occasionnel automatisable dans l'UE

Virement occasionnel, d'un montant inférieur ou égal à 50 000 €, émis dans l'UE (y compris la France), d'un compte vers un autre compte en fournissant l'identité correcte du bénéficiaire. En France, cette identité est fournie par le **RIB** et dans l'UE par l'**IBAN**, et le **BIC**

Virement occasionnel non automatisable émis sans RIB, BIC ou IBAN (Europe), ou émis hors d'Europe

Virement soit ne remplissant pas les conditions d'automatisation dans l'UE (cf déf. **virement occasionnel automatisable dans l'UE**), soit pour lequel le compte du bénéficiaire est situé en dehors de l'Union Européenne.